

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE NOUVELLE - MEAULNE-VITRAY

Le 28 septembre 2017

Présents : Anne **BODARD**, Joël **BUFFAULT**, Paula **CHAUSSENOT**, Bernard **DAMOISEAU**, Louis de **CAUMONT LA FORCE**, Pierre-Marie **DELANOY**, Marie-Paule **DUBREUIL**, David **GUILLAUME**, Jérôme **JOMIER**, Karine **KREMER**, Jérôme **MERLIN**, Michel **RAYON**, Régis **REGRAIN**, Isabelle **SILNIQUE**, Alexandre **SOUDRY**, Anne **THOMINET**, Brigitte **TOURRET**, Françoise **TULARS**.

Absents : Jacques **BARDIOT**, Etienne **CORDONNIER**, Anne-Sophie **GALLON**, Solange **MALTET**, Magalie **MASSAUX**, Charles **PLESSE**, Laurence **VAYSSIE**.

Pouvoirs : Jacques **BARDIOT** a donné un pouvoir à Pierre-Marie **DELANOY**,
Anne-Sophie **GALLON** a donné un pouvoir à Louis de **CAUMONT LA FORCE**,
Solange **MALTET** a donné un pouvoir à Marie-Paule **DUBREUIL**,
Magalie **MASSAUX** a donné un pouvoir à Françoise **TULARS**.

1) ACQUISITION DE BROYATS : CHOIX DU FOURNISSEUR

Mr le maire présente 3 devis concernant le contrat d'approvisionnement de la chaufferie bois.

- SARL CHIGNAC pour un tarif de 18.50 € HT le m3
- SAT pour un tarif de 21,00 € HT le m3
- LM BOIS pour un tarif de 25,00 € HT le m3

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le maire à signer le contrat d'approvisionnement avec la SARL CHIGNAC.

2) TARIF VENTE DE CHALEUR ANNEE 2017-2018

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du prix du kWh à 0.071 € HT, soit une augmentation par rapport à 2016 de 5 %. Ce tarif est facturé à chaque utilisateur, d'après le relevé de leur consommation sur leur compteur individuel.

3) ACQUISITION D'UN TRACTEUR : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS

Mr le Maire informe le conseil municipal que la commune nouvelle Meaulne-Vitray va acquérir une remorque au prix de 3 000 € TTC.

La communauté de communes, au titre du fonds de concours, devrait prendre en charge la somme de 1288.61 €, le reste étant à la charge des deux communes déléguées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

4) FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FONDS PIC) : DECISION MODIFICATIVE

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le montant prévu au budget prévisionnel 2017 (addition des montants attribués aux 2 communes en 2016) étant inférieur, il y a lieu d'actualiser le budget 2017 par une délibération modificative.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

5) MISE EN PLACE D'UNE PRESTATION DE SERVICE « EXCEPTIONNELLE » : ENTRETIEN DE TERRAINS

Depuis quelques années, la commune de Meaulne a abandonné les prestations de service. Or la commune a constaté l'existence de quelques terrains proches de lieux d'habitation, laissés sans entretien. Mr le Maire propose donc de mettre en place un service de prestation, à titre exceptionnel pour nettoyer ces terrains. Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et fixe le prix de ces prestations à 120 € l'heure, à la charge des propriétaires.

6) REFACTURATION DES FRAIS D'ENTRETIEN DE TERRAINS APRES NON RESPECT DE MISE EN DEMEURE

Suite à mise en demeure adressée au propriétaire pour l'entretien de leur terrain en état d'abandon, restée sans suite, la commune peut faire appel à une entreprise pour nettoyer ces terrains si ces travaux ne peuvent pas être exécutés par les agents communaux. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour refacturer aux propriétaires les travaux réalisés par l'entreprise.

7) CLOTURE DU BUDGET ANNEXE ZONE A LOTIR ET REPRISE DES RESULTATS DE CLOTURE

Mr le maire informe le conseil municipal que ce budget n'a plus lieu d'exister (les remboursements d'emprunt sont terminés, et il n'y a aucune recette à percevoir). Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc de clore ce budget et de reprendre au budget principal les résultats de clôture.

QUESTIONS DIVERSES

- **Don d'un particulier** : dossier en cours.

- **Que fait la commune pour les jeunes ?**

La commune met à leur disposition :

- Les jeux au lotissement des deux Rivières et devant l'église,
- Le terrain multisports,
- Une table de ping-pong,
- Les terrains de tennis,
- Le terrain de foot,

Une maison d'assistante maternelle a pu se mettre en place grâce au soutien de la commune.

De plus le centre social du Pays de Tronçais et du Val de Cher ainsi que le CAP Tronçais proposent des activités aux jeunes.

La société de pêche leur offre également des cartes de pêche.

- **Faucheuse** : Il faut envisager l'achat d'une nouvelle faucheuse, car les réparations de l'ancienne sont trop élevées. Cette dépense étant prise en intégralité par la communauté de communes du Pays de Tronçais, Mr le maire lui a donc transmis les 3 devis qu'il a reçus.

- **Canal de Berry** : les travaux d'élagage et de nettoyage des berges devraient être réalisés en novembre.

- **Groupe Casino** : le bail reste en l'état actuel jusqu'en 2020. Des discussions sont en cours.

- **Chemin de la fontaine St Eloi** : un nettoyage de ce chemin est à envisager.

- **Logo de la commune nouvelle** : Le dépôt des dossiers est fixé au 30 septembre 2017. La commission communication devrait se réunir pour faire une présélection.

- **Busage chemin communal n°1 (commune déléguée de Vitray)** : Mr Damoiseau signale un problème d'évacuation des eaux de pluies sur le chemin communal n°1, proche de la fontaine. Une étude va être réalisée afin de trouver une solution.

- **Agence postale de Meaulne** : Mr le maire informe le conseil municipal que l'agence postale a un très bon fonctionnement. Elle a été classée 1^{ère} sur 15 en 2016.

- **Lecture de la lettre de remerciement du Meaulnois Brian Crebow**, « Défi Respire » (lutte contre la mucoviscidose), pour les dons effectués et l'action des bénévoles lors de son passage sur la commune.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 26 octobre à 19h30 à la mairie de Meaulne.

